

A Roubaix, le 08/01/2018

Service :
 Service financier
 Dossier suivi par
 Sophie LEVEQUE
 Responsable du service financier et
 des marchés publics
 Tél : +33 (0)3.20.25.64.50
 Fax : +33 (0)3.20.26.43.02
 sophie.leveque@ensait.fr

N/Réf : ED/SL/18-01

Objet : politique et règles d'achat de l'ENSAIT

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de notre collaboration, je souhaite vous faire part des règles de l'ENSAIT concernant la commande publique.

1. Informations à communiquer impérativement sur vos devis, afin d'être conforme aux règles de la commande publique :
 - a. **la liste exhaustive des frais** inclus dans vos conditions générales de vente (frais de livraison, frais de douane, frais d'installation, frais de préparation, participation aux frais administratifs, frais de dossier, écotaxes, pénalités applicables pour retard de paiement) **doit être explicitement inscrite sur les devis transmis à l'ENSAIT.**
 - b. le montant des frais doit être stipulé dans le document de l'offre ou dans toute autre transmission l'accompagnant.

Ces éléments seront étudiés et pris en compte lors de la mise en concurrence entre fournisseurs.

2. Les factures doivent faire **exclusivement référence au n° de bon de commande** de l'ENSAIT, appelé **Engagement Juridique (EJ)**. Il reprend les éléments du devis transmis et d'éventuelles informations complémentaires concernant les frais annexes. L'Engagement Juridique engage l'ENSAIT et est déterminant pour la mise en paiement de toute facture. Si ce numéro d'EJ n'est pas porté à votre connaissance au moment de la génération de la facture, il vous est nécessaire de vous rapprocher de votre correspondant à l'ENSAIT afin d'en faire mention sur votre facture.

Aucune ligne supplémentaire de dépense non stipulée sur l'EJ ne peut être ajoutée à la facture.

L'ENSAIT est un établissement public soumis aux règles de la commande publique : pour toute commande, votre offre sera donc préalablement et systématiquement mise en concurrence avec les offres d'autres prestataires.

A ce titre et pour rappel, **l'ENSAIT interdit les cadeaux en provenance des fournisseurs** : les prix pratiqués sur vos devis doivent donc représenter votre meilleure offre et les remises commerciales doivent être faites sur les tarifs et non sous forme de cadeaux. **Les fournisseurs ne respectant pas cette règle seront radiés de notre liste de fournisseurs.**

L'ENSAIT vous remercie par avance de diffuser ce courrier à vos services clients, comptables et commerciaux, afin de mettre à jour les conditions commerciales et d'achat de l'ENSAIT.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération.

Le Directeur de l'ENSAIT

Eric DEVAUX



Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Directeur de l'ENSAIT